

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 26 juin 2026

**DESIGNATION DANS
LES ORGANISMES
EXTERIEURS : GTT
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 19 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

• **Délégués titulaires** :

M. Patrice DUNAND - M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET - M. Michel CAPLOT - M. François DEVILLE - M. Jérôme HASSAN - M. Christophe SONGEON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE - M. Bernard BOCCARD - M. Antoine BLOUIN - Mme Christine BURKĬ - M. Patrick ANTOINE - M. Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT - M. Cédric MERLOT - M. Laurent MIVELLE - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

• **Délégués suppléants** :

M. Michel DUTKIEWICZ suppléant de Mme Sylvie DURAND - Mme Monique GRAZIOTTI suppléante de Mme Christine DUPENLOUP - M. Thomas LAROCHE suppléant de Mme Claire CHUINARD - M. Thierry CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY - Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER - M. Florian MOINE suppléant de Mme Anne-Laure OLLIET - M. Guy LARMANJAT suppléant de M. Philippe DINOCHEAU

N° CS2026-65

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 35
Pouvoirs : 0

• **Délégués excusés :**

**M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN
- Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M.
Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Catherine MOINE -
Mme Christine DUPENLOUP - M. Philippe
DINOCHEAU - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard
BAUD – M. Cyril DEMOLIS - M. Phillipp DALHEIMER
– M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT
MICHEL – M. Stéphane VALLI - M. Christophe
PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-Louis
TEMIL– M. Nicolas TEREINS – Mme Anne-Laure
OLLIET**

**DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS : GTT
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

VU l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996, entré en vigueur le 1er juillet 2004 pour le Canton de Genève et pour le territoire de la Région Rhône-Alpes, et le 1er juillet 2005 pour le Canton de Vaud ; et notamment ses articles 8, 11 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1115-4, L2121-33, L5731-3, L5711-1 et suivants ;

VU les délibérations du Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte du 21 octobre 2010 (n°CS2010-38) et du 24 mars 2011 (n°CS2011-18) approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance* » ;

VU la convention instituant le « *Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer la gouvernance* », conclue par l'ensemble des parties françaises et suisses le 28 juin 2012 ;

VU les Statuts du Pôle métropolitain du Genevois français approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

Le Grand Genève est un groupement de collectivités publiques locales de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Cette agglomération transfrontalière englobe le Pôle métropolitain du Genevois français, les le Canton de Genève et le district de Nyon, ce qui représente 209 communes et plus d'un million d'habitants en 2026.

Les membres du Grand Genève sont au nombre de huit : la République et Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et la

Ville de Genève. Le Grand Genève est organisé autour de deux instances politiques principales : le Bureau et l'Assemblée.

Afin d'approfondir les enjeux spécifiques du bassin de vie transfrontalier, trois groupes de travail thématiques (GTT) politiques ont été instaurés : le GTT Mobilité, le GTT Transition écologique **et le GTT Aménagement**. Le GTT Aménagement assure le pilotage et le suivi de la feuille de route Aménagement du Grand Genève, propose des méthodes de travail communes et assure une coordination entre partenaires, de favoriser les échanges d'expériences et le partage d'informations entre membres. Ce groupe n'a pas de pouvoir décisionnel et rend compte au Bureau et à l'Assemblée du GLCT. Il se compose d'un représentant par structure membre du Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** au sein du Groupe de travail thématique Aménagement du GLCT Grand Genève, un représentant titulaire **M. Patrice DUNAND** et un représentant suppléant **Mme Carole VINCENT**;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/06/2026

Publié ou notifié le 30/06/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.